

22.2.2

Payerne, le 14 décembre 2021

Assemblée générale de l'ARBV
Association Région Broye-Vully
du 11.11.2021
Procès-verbal

Lieu	Salle de la Prillaz à Estavayer-le-Lac
Présidence	M. Eric Küng
Présents	Les personnes présentes figurent sur la liste de présences
Excusés	Les invités, communes et membres privés excusés figurent sur la liste des excusés

1. Introduction par le Président du Codir de l'ARBV, M. Eric Küng

Le Président accueille les membres de l'ARBV ainsi que les invités de l'ARBV à la Salle de la Prillaz à Estavayer-le-Lac.

Merci à la Commune d'Estavayer pour la mise à disposition des locaux.

Convoquée dans les délais légaux et conformément aux statuts, l'Assemblée peut délibérer.

2 scrutateurs ont été nommés : M. Fiaux - Municipal à Hermenches et M. Givel - Municipal à Corcelles-près-Payerne.

L'ordre du jour, annexé à la convocation, est adopté.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juin 2021

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été adressé à chaque membre avec la convocation par lien extranet. Aucune question ou remarque, le PV est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Présentation de la Vice-Présidence de l'AG ARBV

Afin de succéder à M. Yannick Escher qui ne souhaite pas reconduire son mandat, Mme Nicole Rapin – Syndique de Corcelles-près-Payerne – se porte candidate. Pour information, Mme Rapin poursuit sa 3^{ème} législature, et elle fait partie du Comité Directeur ARBV.

Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

4. Présentation du Président de l'AG ARBV

Mme Rapin présente M. Eric Küng – Syndic de Payerne. Il poursuit sa 4^{ème} législature, il est candidat à la Présidence de l'AG ARBV. (Afin de succéder à Mme Mireille Schaer qui a terminé son mandat).

Sa candidature est approuvée à l'unanimité.

5. Election du Comité directeur de l'ARBV

Conformément à l'article 12 des statuts, le comité directeur est composé au maximum de 14 membres, à savoir :

- le préfet du district, lequel est membre de droit,
- 3 représentants des communes de Moudon, de Payerne et d'Avenches, soit 1 par municipalité, lesquels sont membres de droit,
- 6 représentants de municipalités d'autres communes du district, désignés en respectant une répartition géographique équitable dans le district,
- 1 député,
- 2 représentants de milieux économiques, désignés de manière représentative dans ces milieux,
- le président ou le vice-président vaudois de la COREB.

Les membres du comité sont élus pour une durée correspondant à la période législative. Ils sont rééligibles.

Se mettent à disposition de l'ARBV :

- Monsieur Olivier Piccard, Préfet
- Monsieur Eric Küng, Syndic de Payerne
- Monsieur Richard Emmenegger, Syndic de Cudrefin
- Madame Nicole Rapin, Syndique de Corcelles-près-Payerne
- Monsieur Benjamin Borlat, Municipal de Corcelles-le-Jorat
- Monsieur Gaetan Aeby, Syndic d'Avenches
- Madame Carole Pico, Syndique de Moudon
- Monsieur François Haenni, Municipal de Vully-les-Lacs
- Monsieur Christian Cosendai, Syndic de Valbroye
- Madame Aliette Rey, Municipale de Lucens
- Monsieur Jean-Pierre Bangerter, représentant des milieux économiques
- Monsieur Yves Diserens, représentant des milieux économiques
- Monsieur Philippe Cornamusaz, Député

Aucune autre proposition n'est enregistrée.

Les personnes nommées ci-dessus sont élues par l'Assemblée à l'unanimité au Comité Directeur de l'ARBV, pour la législature 2021-2026.

6. Résumé des activités de l'ARBV

Quelques thèmes sont mis en évidence car ils ont particulièrement interpellé les membres du Comité Directeur de l'ARBV :

Crue des Lacs de Neuchâtel et Morat de juillet 2021

Les communes riveraines fribourgeoises se sont réunies et ont rédigé un courrier au Conseil d'Etat pour demander un soutien. Une séance similaire pour les communes vaudoises a eu lieu en septembre, puis un courrier a également été envoyé au Conseil d'Etat vaudois. L'idée : ce n'est pas une critique envers les cantons, mais pour intervenir auprès de la Confédération (bassin de rétention pour éviter crues à Bâle, Berne, etc ...).

De plus, la Coreb souhaite faire un constat économique des dégâts provoqués par les crues, autant sur la partie vaudoise que fribourgeoise. Nous vous tiendrons informé pour la suite.

Informations de l'UCV

Des séances d'informations et des cours sont organisés sur les différents thèmes (plafond d'endettement, la péréquation, protection des données, ...). Très utile pour les Communes ! Suite aux cyber attaques, les communes doivent être très attentives. Les systèmes de sécurité sont coûteux mais fortement recommandés !

AMENAGEMENT TERRITOIRE SRGZA

Le Conseil d'Etat a adopté début septembre l'adaptation 4ter du plan Directeur Cantonal qui touche principalement les zones d'activité économiques. Cette nouvelle adaptation a été transmise à la Confédération pour approbation. Elle implique des modifications importantes de la ligne d'action D1 et des mesures D11 et D12 fixant les modalités de mise en œuvre du système de gestion des zones d'activités dans le canton. En septembre, un courrier a été adressé à toutes les Communes vaudoises afin de les informer des changements (signé par Mme Luisier).

Dans les grandes lignes, les principaux changements ou précisions sont:

- Une précision quant à la responsabilité des associations régionales qui sont responsables de porter les volets économique et territorial de la stratégie de gestion des Zones d'activité
- Suite à la demande de la Confédération, la terminologie « site d'activités stratégique » a été remplacée par « site stratégique de développement d'activités » (SSDA)
- Au niveau des instruments du système de gestion, les modifications apportées précisent les conséquences d'une non-adoption d'un plan directeur régional par les communes
- Au niveau des zones locales, les critères de dimensionnement ont été adaptés afin de permettre la relocalisation de réserves existantes mal situées pour autant que les projets de relocalisations soient indiqués dans les stratégies régionales de gestion. En parallèle, la DGTL et le SPEI sont en train d'élaborer une méthodologie qui précisera les modalités d'organisation et de mise en place des organes de gestion. (L'objectif est aussi que le mandataire ne réinvente pas la roue pour la mise en place des SGZA).

PDR

Les documents relatifs au volet stratégique du PDR ont été mis en consultation auprès des communes et des cantons. Le délai que la Coreb souhaite tenir est fixé au mois d'août 2023 qui devrait correspondre à l'approbation finale du document PDR.

Le résultat des réflexions de ce processus sera présenté aux instances communales de toute la Broye vaudoise et fribourgeoise. Le but de cette rencontre sera de finaliser et expliquer le volet stratégique.

Mme Losey, Directrice adjointe à la Coreb, se tient à disposition en cas d'éventuelles questions.

LADE, FDR

Plusieurs entités ont manifesté une demande d'aide (projets LADE ou LPR) afin de pouvoir affiner leur implantation dans la région broyarde. L'ARBV suit de près le développement et les décisions des projets de la région.

Le Comité Directeur de l'ARBV tient également compte des précieuses informations des représentants milieux économiques et de la députation.

Nous nous tenons volontiers à disposition pour les éventuelles questions.

7. Budget 2022

M. Arm, Directeur de la COREB, présente le budget 2022 de l'ARBV. (Chaque membre a reçu le projet de budget 2022 avec la convocation).

Subvention App-App à 50% : un montant moindre est prévu au budget mais le nombre de groupes reste inchangé grâce à des réserves.

L'exercice 2022 dégage un résultat déficitaire de CHF -7'768.20, il a été convenu au sein du Codir de l'ARBV de couvrir ce déficit en utilisant le capital tant qu'il le permet.

Le budget 2022 est adopté à l'unanimité.

8. Membres privés

2 admissions :

- Coro Textile et Pub Sàrl à Granges-Marnand
- Bureau d'assurances Huguet Julien, Swiss Life à Payerne

2 démissions :

- Restaurant la Scala à Payerne
- Rétro Magazines SA à Moudon

Au total 174 membres privés vaudois.

9. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée.

Le Président de l'AG ARBV passe la parole pour la 2ème partie.

*** 2ème partie ***

M. Rémi Schweizer – Chef de projet au Bureau de la durabilité
Département des institutions et du territoire du Canton de Vaud (DIT) :

- Présentation du nouveau programme « Plan énergie et climat communal (PECC) »
- Présentation du portail « Communes durables »
- Aides à la transition énergétique

Lien du site officiel de l'Etat de vaud pour l'énergie et bâtiments :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/durabilite/portail-communes-durables/themes-de-la-durabilite/energie-et-batiments/>

La présentation sera transmise aux Communes de l'ARBV pour information.

Les deux premières Communes vaudoises qui ont souhaité participer au programme « PECC et cité de l'énergie » sont deux Communes de l'ARBV (Faoug et Dompierre VD).

Question :

M. Blaise Morand – Syndic de Dompierre VD : est ce que le crédit à disposition du DIT de 2,4 mio est garanti ? M. Schweizer rassure en précisant qu'il est garanti. Et dès que les subventions sont accordées, les montants sont engagés et donc bloqués sur le montant total disponible.

Nous remercions vivement M. Schweizer pour sa présentation.

Un présent lui est remis.

M. Küng lève l'assemblée à 19:35. Il remercie tous les participants et les incite à assister à l'AG de la COREB qui se tiendra tout à l'heure dans la même salle.

Pour l'Assemblée générale de l'ARBV : Fanny Broye